

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 2 février 2015 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Joanne Mayer, Lynn Visentin, et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présente : Franceska Gnarowski, Directrice générale

Étant absente : la conseillère Michèle Logue-Wakeling

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Re-présentation du budget 2015
2. Fieldville et camion dix roues
3. Septiques - programme

3) PROCÈS-VERBAL

#16-02-2015

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 12 janvier 2015 soit accepté avec les corrections proposées à la résolution No. 10-01-2015 par la conseillère Joanne Mayer.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1 PROCÈS-VERBAL

#17-02-2015

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 22 janvier 2015 soit accepté tel que présenté.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(4) ORDRE DU JOUR

#18-02-2015

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(5) FACTURES À PAYER

#19-02-2015

IL EST RÉSOLU QUE la liste #02-2015 des factures à payer totalisant un montant de 131 560,38\$ soit par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #19-02-2015, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Franceska Gnarowski

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois de janvier.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Un rapport est présenté par la conseillère Joanne Mayer, Présidente du comité d'administration.

(6.1.2) ALLOCATION CELLULAIRE

CONSIDÉRANT que la directrice générale, le chef du service incendie ainsi que le contremaître des travaux publics utilisent leur téléphone cellulaire pour le travail;

#20-02-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve une allocation de 45 \$/mois pour la directrice générale; 18 \$/mois pour le chef du service d'incendie et 16 \$/mois pour le contremaître des travaux publics et que ces allocations soient déboursées en décembre de chaque année.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

OPPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer et le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE

(6.1.3) CONSEILLER JURIDIQUE

#21-02-2015

IL EST RÉSOLU QUE le conseil renouvelle le contrat avec l'avocat Nerio de Candido pour les services juridiques en 2015.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.4) PROGRAMME ST-MICHAEL

CONSIDÉRANT que l'école St-Michael dessert autant les étudiants de Low que les municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT que les coupures gouvernementales affectent les budgets scolaires ;

CONSIDÉRANT la demande par la directrice de l'école que chaque municipalité ayant des étudiants à l'école St-Michael, débourse 150 \$ par élève afin de financer les études après l'école;

CONSIDÉRANT les 9 élèves de Low inscrit à St-Michael;

#22-02-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise un don de 1350 \$, soit 150\$/élève à l'écoles St-Michael.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

ABSTENTION DE la conseillère Lynn Visentin (raison de conflit d'intérêts)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.5) COMITÉS

CONSIDÉRANT que le maire désire que les conseillers entreprennent divers dossiers pendant leur mandat;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont été avisés de la possibilité de changement de dossier au début de leur mandat;

#23-02-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve les changements aux comités tels que proposés par le maire O'Connor, soient :

COMITÉ	PRÉSIDENT(E)	VICE-PRÉSIDENT(E)
Administration	Michèle Logue-Wakeling	Charles Kealey
Sécurité publique	Amanda St.Jean	Michèle Logue-Wakeling
Travaux publics	Charles Kealey	Amanda St.Jean
Environnement	Christopher Brownrigg	Lynn Visentin
Loisirs	Lynn Visentin	Joanne Mayer
Urbanisme	Joanne Mayer	Christopher Brownrigg

ET QUE Charles Kealey soit nommé le maire suppléant.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
OPPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE

(6.1.6) IMPRESSION CALENDRIER ET BULLETIN D'INFO

CONSIDÉRANT que les comptes de taxes doivent être envoyés à tous les contribuables à la fin du mois de février;

CONSIDÉRANT que l'envoi inclus également le calendrier des ordures ainsi que le bulletin d'informations;

#24-02-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la municipalité approuve que le calendrier et le bulletin d'informations soient imprimés en quantité suffisante pour l'envoi de comptes de taxes;

ET QUE l'envoi inclus un dépliant sur les bénéfices du compostage.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.7) CADEAU DE RETRAITE

#25-02-2015

IL EST RÉSOLU QUE le conseil alloue 200 \$ pour le départ du directeur des travaux publics, Normand Schnob.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président du comité de la voirie.

(6.2.2) DEMANDE À LA MTQ

CONSIDÉRANT que le champ de balle à Venosta souffre d'un problème de drainage;

CONSIDÉRANT que le fossé de charge appartient à la MTQ;

#26-02-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve la demande à la MTQ de changer le ponceau.

PROPOSÉ PAR le conseillère Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.2.3) ACHAT MATÉRIEL GRANULAIRE

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission pour le matériel granulaire a paru sur le site du SEAO portant le numéro 856107 en janvier 2015;

CONSIDÉRANT que suivant la demande, la municipalité a reçu 3 soumissions, soient :

Soumissionnaire	2015	2016	2017	2018
Carrière Clément, Tremblay et Fils	13.50	13.75	14.00	14.25
Construction DJL	11.95	13.75	14.00	14.25
Ronald O'Connor Équipement	9.00	9.25	9.50	9.75

#27-02-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la soumission de Ronald O'Connor Équipement au prix indiqués dans le tableau ci-haut.

PROPOSÉ PAR le conseillère Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.2.4) ACHAT SABLE D'HIVER

#28-02-2015

IL EST RÉSOLU par le conseil d'acheter le sable d'hiver pour la municipalité d'un entrepreneur local, Keith Ramsay, au prix de 19 250 \$ taxes en sues (3500 verges X 5 50 \$).

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR le conseillère Amanda St.Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.2.5) ENGAGEMENT TAXE D'ACCISE

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée via une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

#29-02-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil que la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'applique à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure

infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée via une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

PROPOSÉ PAR le conseillère Amanda St.Jean

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.2.6) MANDAT POUR CIMA

CONSIDÉRANT la nécessité de produire pour l'ensemble de la municipalité un plan d'intervention pour l'infrastructure d'aqueduc municipal tel qu'exigé par les modalités du programme de la taxe d'accise (TECQ 2014-2018);

CONSIDÉRANT que le programme de la taxe d'accise permet la municipalité de demander des bilans sur toutes ses infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT la nécessité de produire des rapports sur la consommation d'eau potable régulièrement;

#30-02-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil de mandater la firme d'ingénieurs CIMA pour produire le plan d'intervention pour l'aqueduc ainsi que pour effectuer les bilans d'eau sur les stations de pompage Fieldville, Brennan's Hill et Venosta.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR le conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.3) SÉCURITÉ CIVILE

(6.3.1) RAPPORT

Rapport est donné par la conseillère Amanda St.Jean dans l'absence de la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité de la Sécurité publique.

(6.3.2) RAPPORT ANNUEL 2014 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

CONSIDÉRANT les exigences du Schéma de couverture de risque afin que chaque municipalité puisse fournir un service d'urgence adéquat et efficace aux contribuables;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que le Ministère de sécurité publique demandent un rapport de chaque municipalité afin de suivre le progrès des municipalités vis-à-vis leurs obligations dans le cadre du Schéma;

CONSIDÉRANT que Ghyslain Robert, Chef du service d'incendie de Low, a soumis le rapport complété au conseil;

CONSIDÉRANT que la municipalité rencontre la grande majorité de ces obligations ou est en voie de les rencontrer;

#31-02-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil accepte le rapport tel que présenté par le chef du service d'incendie, Ghyslain Robert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(6.3.3) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low prévoit la formation de 7 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

#32-02-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

APPUYÉ PAR le conseiller Joanne Mayer

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(6.3.4) HABITS

#33-02-2015

IL EST RÉSOLU par le conseil d'approuver l'achat de deux habits de combat pour 5 200 \$ plus taxes de la compagnie Arsenal.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR le conseiller Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.4) ENVIRONNEMENT

(6.4.1) RAPPORT

Aucun rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(6.5) URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Amanda St. Jean, présidente du Comité d'urbanisation.

(6.6) LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(6.7) VARIA

(7) PÉRIODE DE QUESTION

1. Demande d'information par madame Louise Schnubb.

(8) AJOURNEMENT

#34-02-2015

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 21h30.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »